



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES,  
D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN  
DU RUISSEAU « BILLERON »**

**Siège** : Mairie de Maizières-lès-Metz -  
BP 30240 - 57282 MAIZIERES-LES-METZ CEDEX  
Téléphone : 03.87.80.44.31 - Télécopie : 03.87.51.77.16

Monsieur François HENRION  
Président  
Syndicat Mixte Moselle Aval  
CS 30353  
1 place du Parlement  
57011 METZ Cedex 1

**Objet** : PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval 2026 - 2031 – Lettre d'intention

Le 25 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Moselle aval 2026 – 2031, animé et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval, permettra, une fois labellisé, de promouvoir une gestion intégrée, cohérente et concertée des risques d'inondation à l'échelle d'une aire hydrographique pertinente dans laquelle s'inscrit le Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du ruisseau du Billeron.

Il a également vocation à servir des réflexions et des actions concrètes pour permettre à nos territoires de mieux appréhender la nature et l'ampleur des aléas, et de mieux se préparer aux risques d'inondation qu'ils génèrent.

La démarche PAPI répond aux objectifs d'amélioration et de partage des connaissances, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations. De plus, le PAPI facilitera la mobilisation de financements pour mener à bien la centaine d'actions prévues sur le territoire, portées par une large pluralité de maîtres d'ouvrage.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du ruisseau du Billeron souhaite saisir l'opportunité d'inscrire au PAPI une action dont la mise en œuvre servira les objectifs ici décrits.

Ainsi, le Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du ruisseau du Billeron portera l'action suivante dans le cadre du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval :

| Action | Intitulé                                                                                                 | Montant estimatif* |           | Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau) |                                   |             |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------|
|        |                                                                                                          | € HT               | € TTC     | Sur HT/TTC**                                                  | Taux et prévisionnels subventions | montant des |
| 6.15   | Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée des cours d'eau sur le périmètre du Syndicat | 500 000 €          | 600 000 € | HT                                                            | 80%                               | 400 000 €   |

\* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

\*\* Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du ruisseau du Billeron donne son accord de principe pour participer à cette démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter l'action qui lui est attribuée, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Le Président



Maurice LEONARD

